



Bruxelles, le 28 décembre 2020

CM 5524/4/20
REV 4
OJ CRP2

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Suite de la réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (2^e partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

28 décembre 2020 (11:30)

Format 1+1 - EB S5 (+1 en salle d'écoute - EB S7.1)

Points avec débat (II)

Affaires générales

9. Accords UE-Royaume-Uni

  14359/20

- a) Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord de commerce et de coopération et de l'accord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption

  14365/20
14335/20 ADD 1
+ ADD 1 REV 2
(en)
14335/20 ADD 2
+ ADD 2 REV 1
(en)

- b) Déclarations et notification visées dans la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord de commerce et de coopération et de l'accord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'approbation
Décision de publier au Journal officiel

  **14367/20**
14368/20

- c) Décision du Conseil portant approbation de la conclusion, par la Commission européenne, de l'accord de coopération relatif aux utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption   14366/20
14337/20 ADD 2
+ ADD 2 REV 1
(en)
- d) Échange de lettres en ce qui concerne l'application provisoire de l'accord de coopération relatif aux utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'approbation  14358/20

Affaires étrangères

4. Accord global sur les investissements UE-Chine
État d'avancement

Divers



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.